

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 10 février à 18h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Bureau Communautaire : 07 février 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
17	14	1	2	0	0

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe

Membres présents avec voix délibérative : GORGE Christine

Membres excusés ayant donné pouvoir : BESNIER Michèle donne pouvoir à LENOBLE Monique

Membres excusés : ECHASSERIEAU Vincent, THEYS Michel

Secrétaire de séance : BOSDEVIGIE Jean Pierre

### FINANCES

#### Délibération n°10-2022 : Avenant n°10 à la convention avec le Monde allant vers concernant les encombrants

L'Association Le Monde Allant Vers collecte et valorise les encombrants ménagers sur les 12 communes de notre territoire. En échange, elle reçoit de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière une rémunération calculée sur l'activité réelle de collecte effectuée, en fonction du kilométrage parcouru par les véhicules de l'association dans le cadre de la collecte des encombrants et du temps de travail nécessaire à cette collecte.

Monsieur Bidaud indique aux membres du Conseil Communautaire que l'Association Le Monde Allant Vers sollicite, à compter de 2022, une modification tarifaire de la convention en date du 8 février 2005 comme suit :

- 24 € par heure travaillée au lieu de 23 € actuellement ;
- 1,70 € par kilomètre parcouru pour le poids lourd ;
- 0,55 € par kilomètre parcouru pour le fourgon ;

Pour essayer de maintenir le coût global du service (environ 19 000 €), les élus décident de fixer 4 passages par an et par commune avec un minimum d'1m3 et un maximum de 3m3 par passage et par foyer.

Les membres du Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de

- **APPROUVER** les modifications tarifaires proposées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°10 à la convention signée entre l'association le monde allant vers et la Communauté de Communes ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 14 février 2022

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET  
Communauté de Communes  
Les Portes de Vassivière  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :  
Publié :

15 FEV 2022